



Modification du contrat de liquidité contracté avec la Société de Bourse Gilbert Dupont

Paris, le 27 novembre. TERACT (ISIN: FR001400BMH7, Mnemonic: TRACT).

Au titre du contrat de liquidité confié par la société TERACT à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 150 000 € en date du 27 novembre 2023.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 59 495
- Solde en espèces du compte de liquidité : 95 798,39€

A propos de TERACT :

TERACT est un acteur majeur de la distribution responsable dans les marchés en croissance de la jardinerie, animalerie et distribution alimentaire. Nous avons comme ambition de créer un réseau d'enseignes unique en son genre alliant tradition et modernité, savoir-faire agricoles et innovation, expérience en magasin et digitale. TERACT répond à l'envie d'une consommation nouvelle génération synonyme de qualité, de durabilité et de traçabilité. TERACT regroupe les enseignes de jardinerie/animalerie Jardiland, Gamm vert, Delbard, Jardineries du Terroir et Noa et de distribution alimentaire Boulangerie Louise, Grand Marché La Marnière, Frais d'Ici et Bio&Co.

TERACT a comme actionnaire majoritaire InVivo, l'un des premiers groupes agricoles et agroalimentaires européens.

TERACT est coté sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémorique : TRACT, ISIN : FR001400BMH7). Plus d'informations sur www.teract.com.

CONTACTS :

Investisseurs : investors@teract.com

Médias : media@teract.com